

Les travaux parlementaires

39^e législature, 1^{re} session
(début le 12 janvier 2009)

Journal des débats

Assemblée nationale

Le jeudi 12 novembre 2009, 10 h 30
(révisé)

Le Président: En question principale, M. le député de Verchères.

M. Bergeron: Alors, M. le Président: Alors qu'au départ la ministre des Transports niait catégoriquement le phénomène selon lequel il existe une différence de coûts pour les travaux routiers réalisés au Québec par rapport au reste du Canada, la ministre a tenté d'expliquer la chose, la semaine dernière, par le fait qu'il fait plus frette au Québec, que ça gèle plus profondément puis qu'on étend plus épais d'asphalte sur nos routes.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, dans un mémoire qu'elle présentait, mardi, devant la Commission des finances publiques, déclarait: Au ministère des Transports, 3,7 milliards sont investis cette année. 1,1 milliard est consacré à la réfection des structures. Depuis trois ans, nos ingénieurs y constatent une augmentation de coût de près de 30 %. Ainsi, il se fera pour 700 millions de dollars... sur les structures, au Québec, cette année, alors que le citoyen paiera 1,1 milliard.

Doit-on comprendre, sur la base de la logique tordue de la ministre, qu'il fait 30 % plus frette au Québec depuis trois ans?

Des voix: ...

Le Président: M. le député de... Avant de vous donner la... Avant de vous donner la parole, Mme la ministre, le terme utilisé est dans notre lexique, le dernier terme utilisé... Ah oui! Alors, je vous demande de le retirer. Avec votre collaboration, M. le député. C'est retiré? Mme la ministre.

Des voix: ...

Le Président: Mme la ministre. S'il vous plaît! Mme la ministre, vous avez la parole.

Des voix: ...

Le Président: Oui, le terme a été retiré. Mme la ministre.

Mme Boulet: Alors...

Des voix: ...

Mme Boulet: Alors, M. le Président, la semaine dernière, ça m'a permis d'apporter certaines précisions, parce que, quand le collègue parle, il parle... il réfère toujours à une étude de Transports Canada. Alors, je l'ai bien expliqué, je peux même citer les phrases qui sont expressément expliquées dans le rapport de Transports Canada et qui dit qu'il faut faire très attention avant de comparer les données parce qu'on n'a pas utilisé les mêmes bases, la même méthodologie pour comparer d'une province à une autre. Donc, les chiffres d'une province ne peuvent pas se comparer avec les chiffres d'une autre province.

Alors, ce que j'ai dit la semaine dernière, M. le Président, c'est qu'effectivement il y a des particularités géographiques, au Québec, en termes de territoire, en termes de cours d'eau, les ruisseaux, les lacs, alors il y a également, au niveau du gel et du dégel, au niveau de la profondeur du gel, au niveau des exigences sur nos contrats. Alors, on ne peut pas se comparer avec les voisins, que ce soient les provinces ou les États limitrophes.

Ceci dit, M. le Président, dans les... dans tous les critères qu'on va réviser actuellement, il y aura, à chaque année... de façon annuelle, il y aura une analyse comparative des coûts de construction qui seront faite et on se comparera avec l'Ontario notamment qui est la province...

Le Président: En terminant.

Mme Boulet: ...limitrophe et qui a à peu près les mêmes caractéristiques que nous, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Verchères.

M. Bergeron: Or, c'est 11 % plus cher qu'en Ontario, au Québec, M. le Président. L'association, dans son mémoire, avançait l'une des causes probables de ces coûts plus élevés au Québec: Faute de ressources et non de compétence, c'est par centaines de millions que l'on confie des mandats aux firmes de génie-conseil alors que la masse salariale des 500 ingénieurs du MTQ est de 35 millions de dollars. Le citoyen paiera, faute de ressources suffisantes au MTQ, environ 200 millions en trop pour ce seul domaine.

La ministre trouve-t-elle normal de recourir ainsi à grands frais aux firmes de génie-conseil plutôt qu'à...

Le Président: Mme la ministre des Transports.

Mme Boulet: Alors, M. le Président, c'est important de le mentionner: Alors, depuis 1993 jusqu'à 2008, il y a eu une augmentation de 35 % des effectifs, au niveau des ingénieurs et des techniciens en génie civil, au ministère, 35 % de plus; donc, de 387 à 523.

De plus, le Conseil du trésor nous a autorisés à ne pas respecter la règle de départ, de départ à la retraite, alors, nous, on peut remplacer tous les effectifs qui sont nécessaires pour travailler sur les ouvrages de génie civil.

Et, troisièmement, on a l'autorisation également d'engager 300 personnes de plus: 150 ingénieurs et techniciens et 150 ouvriers. On a mis 1,1 milliard de dollars cette année sur les ponts, vous en mettiez 100 millions, c'est gênant.

Le Président: En deuxième complémentaire, M. le député de Verchères.

M. Bergeron: Le président de l'association faisait, mardi, la déclaration suivante: «Il y a un malaise important [à] ce ministère-là[...]. Un sous-ministre finit de travailler au ministère [...] le vendredi, puis [il] rentre pour une firme de génie-conseil le lundi. Quand est-ce qu'il a négocié son salaire, lui? Ce qu'on voit souvent, ce sont [les] sous-ministres associés, qui sont nos vis-à-vis à une table de sous-traitance, qui nous retardent notre étude sur la sous-traitance, puis [qu'après] il est rendu pour une firme de génie-conseil. [...]C'est un [...] scandale. [...]Ce n'est pas pour rien que l'Ordre des ingénieurs demande de faire enquête là-dessus.»

La ministre trouve-t-elle normale cette relation incestueuse entre les firmes de génie-conseil et ses hauts fonctionnaires?

Le Président: Mme la ministre des Transports.

Mme Boulet: Alors, M. le Président, on ne peut pas empêcher les hauts fonctionnaires d'avoir un après-carrière. Leurs départs sont encadrés... leurs...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! Alors, la question a été correctement posée. On va entendre la réponse. Mme la ministre.

Mme Boulet: Le départ des hauts fonctionnaires est encadré par le règlement sur l'éthique et la discipline des hauts fonctionnaires. Il est encadré également par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Alors, tout a été fait dans... selon les règles de l'art, M. le Président. Et, actuellement, le sous-ministre aux Transports est en train de travailler avec le Secrétariat des emplois supérieurs, avec le Conseil exécutif pour resserrer les règles de départ des fonctionnaires du ministère, M. le Président.